

20230510_DL_06

OBJET : Demande de subvention au titre des FONDS VERT pour le programme d'aménagement des locaux et valorisation de la chaleur du DATACENTER.

Date de convocation :
04 mai 2023

Date de séance :
10 mai 2023

Date d'affichage :
22 mai 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. LEBRUN Christian, M. BEAUFILS Christian, M. GORRIEZ Jean, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme DELETRE Margaux, M. BLOCKLET Patrick, M. DE JENLIS Hubert, M. GEST Alain, M. JACQUES Laurent, M. PARSIS Laurent, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. VARLET Philippe, M. PAYEN Jean-Dominique, M. MAROTTE Philippe, M. DEFRANCE Hervé, M. MAILLE Michael, Mme HEROUART Josiane, Mme LHOMME Brigitte, M. HAZARD Guy, M. MASSET Jacques, M. PENAUD Guy, M. LEFEBVRE Julien.

Secrétaire de séance : M. PAYEN Jean-Dominique

Pouvoirs :

M. BEAUMONT Joel donne pouvoir à M. Philippe MAROTTE
M. FOUCAULT Marc donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
M. DECLE Paul-Eric donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. LEBRUN Christian
M. WALIGORA Jean-Luc donne pouvoir à M. GORRIEZ Jean
M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. BEAUFILS Christian
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme HEROUART Josiane
Mme POUPART Patricia donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. DE MONCLIN Arnaud donne pouvoir à M. BLOCKLET Patrick
M. THUEUX Jacky donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du fonds vert s'inscrit dans le prolongement des crédits affectés à la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance. Il permet d'accentuer l'effort local face à l'urgence écologique, en soutenant les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une diminution de leur consommation énergétique et un meilleur confort des agents et des usagers. Ce volet des fonds verts correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments existants visant à diminuer significativement leur consommation énergétique. Pour être éligible en métropole, le Cahier d'accompagnement précise que le projet devra permettre au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES.

Le syndicat mixte Somme Numérique s'est engagé dans un projet ambitieux de rénovation énergétique de ses locaux comprenant la valorisation de chaleur produite par les équipements de son Centre de données. Ce programme s'inscrit pleinement dans cette double préoccupation économique et environnementale. Par une délibération en date du 28 juin 2022, le comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique a autorisé le Président à réaliser cette opération pour un montant estimatif de 1 746 700€ HT et à déposer toute demande de financement pour la présente opération.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 juin 2022 portant sur la mise en œuvre de l'opération d'aménagement des locaux de Somme Numérique.

Considérant que l'étude thermique réalisée permet d'affirmer que le projet permettra au moins 30% d'économies d'énergie par rapport à la situation d'avant-projet ainsi qu'une réduction significative des émissions de GES.

DECIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à solliciter la Préfecture de la Somme au titre des fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

Article 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.